

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - http://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Auteur(s)	Renoite, Gustave (1847-1903)
Titre	Libéria : Exposition universelle de 1900
Adresse	Paris : Impr. brev. Emile Graff-Clamaron, 1900
Collation	1 vol (31 p.), 24 cm
Nombre de vues	32
Cote	CNAM-BIB 8 Xae 423
Sujet(s)	Exposition internationale (1900 ; Paris) Libéria -- 1847-1944
Thématique(s)	Expositions universelles
Typologie	Ouvrage
Langue	Français
Date de mise en ligne	01/03/2023
Date de génération du PDF	01/03/2023
Permalien	http://cnum.cnam.fr/redir?8XAE423

8°

423

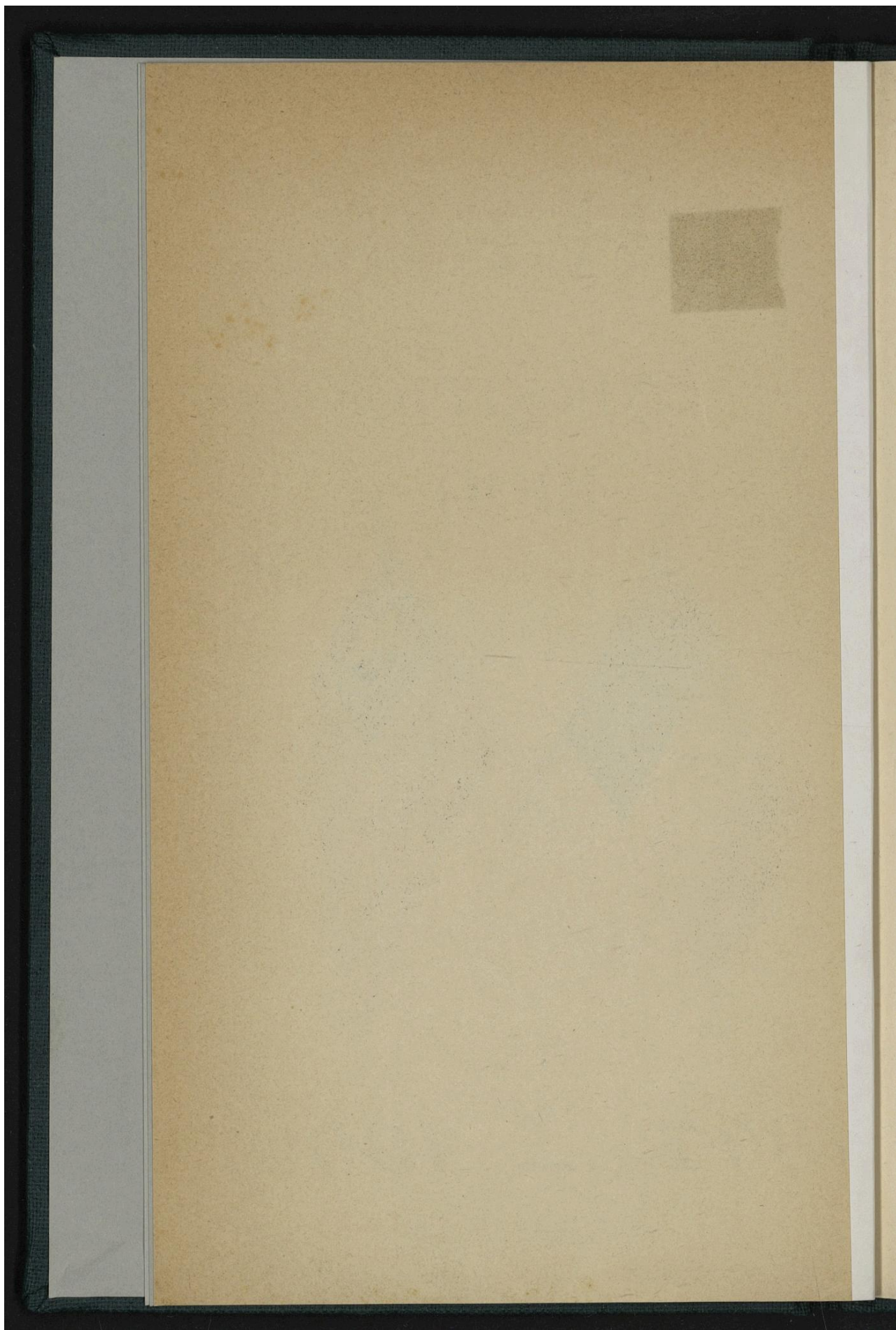
Lae 18 *70630*

LIBERIA

EXPOSITION 1900



1847 — 1900.



EXPOSITION UNIVERSELLE

de 1900

RÉPUBLIQUE DE LIBÉRIA

(UNITED STATES OF LIBERIA)

Constitution du 26 juillet 1847. Le Sénat se compose de 8 membres élus pour 4 ans. La Chambre des Représentants est composée de 13 membres élus pour 2 ans; le Président est également élu pour 2 ans. Des traités ont été conclus avec l'Empire d'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Belgique, le Danemark, l'Italie, les Etats-Unis d'Amérique, les Pays-Bas, Suède et Norvège, le Portugal, l'Autriche-Hongrie, Haïti, et, en 1893, avec la République Française. Pavillon : Onze bandes horizontales alternativement Rouges et Blanches; près de la hampe, sur un fond d'azur rectangle, occupant les cinq bandes supérieures, une étoile blanche à cinq rayons.

Président de la République : **S. E. COLEMAN (W. D.)**

Premier Secrétaire d'Etat : **G. W. Gibson.**

Située au sud de Sierra-Leone sur la partie de la côte occidentale d'Afrique appelée Guinée et à l'est du cap Mesurado, entre les 5° et 7° latitude N. et 11° et 14° longitude O. — Le gouvernement se compose du pouvoir exécutif (*Président*), de l'Assemblée législative (Sénat), de la Chambre des Représentants et du pouvoir judiciaire.

EXPORTATION : Les principaux articles exportés sont le café, l'huile de palme, camwood, ivoire, coton, etc.

IMPORTATION : Les importations consistent principalement en tissus, poudre, tabac, spiritueux, etc.

La population est de 4.000.000 habitants.

Communications. — La République de Libéria fait partie de l'Union postale Universelle. Les correspondances doivent être acheminées par la voie de Liverpool (départ tous les samedis) ou par Hambourg, C^{ie} Woerman, (départ le 15 de chaque mois). Les vapeurs de la C^{ie} des Chargeurs Réunis, de Bordeaux, et de la C^{ie} Fraissinet, de Marseille, font le service de la côte occidentale d'Afrique avec escale facultative aux ports de Libéria.

MONNAIES

(LEUR RAPPORT AVEC LES MONNAIES FRANÇAISES)

Unité de compte : Le dollar américain et ses subdivisions = 5 fr. 18.

MONNAIES D'OR : Ont cours, les monnaies américaines, anglaises, allemandes, françaises, hollandaises et espagnoles.

MONNAIES D'ARGENT : Ont cours, les monnaies américaines, anglaises, la pièce de 5 fr. française et la pièce de 2 1/2 florins des Pays-Bas, et, de plus, des pièces de 2 dimes (1 fr.) et de 1 dime (0 fr. 50) frappées spécialement pour ce pays.

MONNAIES DE BRONZE OU DE NICKEL : Monnaies américaines et anglaises.

MONNAIE FIDUCIAIRE : Papier du Gouvernement accepté dans les paiements des douanes, mais non obligatoire dans les transactions commerciales.

POIDS

La livre, le baril de 200 livres, le gallon ancien sont les bases du régime douanier.

MONROVIA, capitale, dans la baie du cap Mesurado, le long de la rivière de ce nom. Postes-Télég., 8.000 habitants. Bateaux pour l'Europe tous les mois par la Cie des Chargeurs Réunis et par les paquebots des compagnies anglaises (Liverpool).

Bateaux à vapeur (agences de) : *Compagnie des Chargeurs Réunis.* — *British and African S. N. Co.* — *Lin. African S. S. Co.*

Consulats et vice-consulats des puissances étrangères : de France, Delafosse, agent consulaire. — d'Allemagne. — De Belgique. — D'Espagne. — Des Etats-Unis. — De la Grande-Bretagne. — Des Pays-Bas. — De Suède et Norvège. *Négociants* : Campbell (T. D.). — Cooper (H.) et Sons. — Dickenson (J. C.). — Havard & Cie — Gill brothers. — Moore (G.) & sons. — Muller & C^{ie}. — Paterson Zachonis et Cie. — *Norwegian African Trading Cy.* — Sherman (R. A.). — Wiechers & Helm.

CAP-PALMAS ou HARPER, comptoir situé au Nord de Grand-Bassam, dans la Guinée septentrionale. — Bateau de la Cie Fraissinet, de Marseille.

Agent consulaire de France : N...

Négociants : Ashton (J. W.). — Cooper (H.) et fils. — Wiechers et Heim.

EDINA, jolie ville située sur la Côte des Graines, au sud de Monrovia.

GRAND-BASSA, comptoir important. — Bateau de la Cie Fraissinet, de Marseille, de la Cie anglaise, de Liverpool, de la Cie Woermann, de Hambourg.

Négociants : Atia (S.) et Cie. — Cheeseman (J. J.). — Cruso frères. — Lewis et Cie. — Scotland (E. J.). Wil (H.). — Yates et Porterfield.

ROBERTSPORT, cité commerçante située sur la côte des Graines, au Nord de Monrovia.

SIMOU, jolie ville située à l'embouchure de la rivière de ce nom, sur l'Océan Atlantique, au Nord du Cap Palmas. — Bateau de la British af. Line, de Hambourg.

8^o Xae 18 Est on 1. n^o 11 8^o Xae 423

LIBÉRIA



7^o 630

EXPOSITION UNIVERSELLE

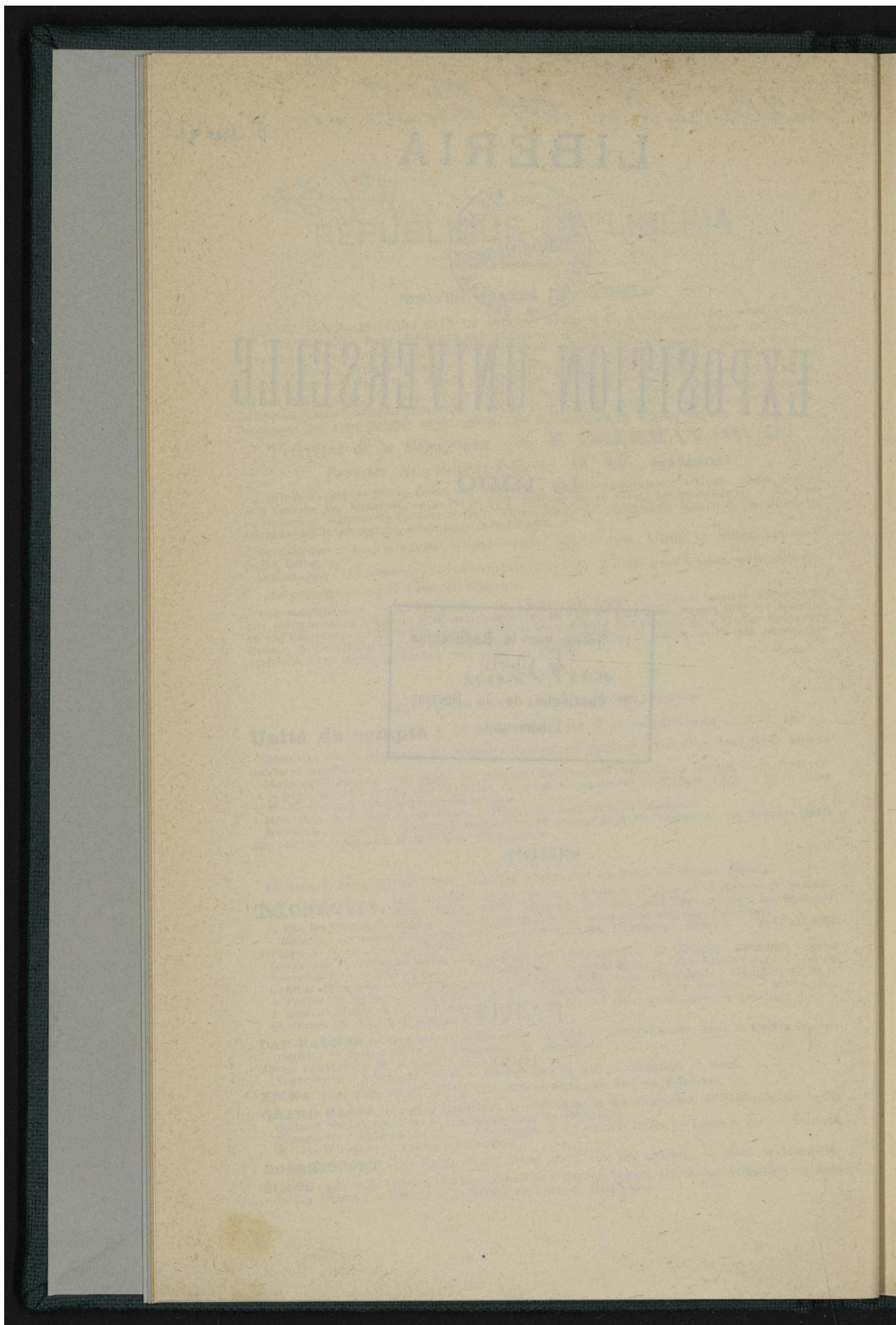
de 1900

1^o Notice sur la République
de Libéria.

2^o Catalogue de la Section
Libérienne.

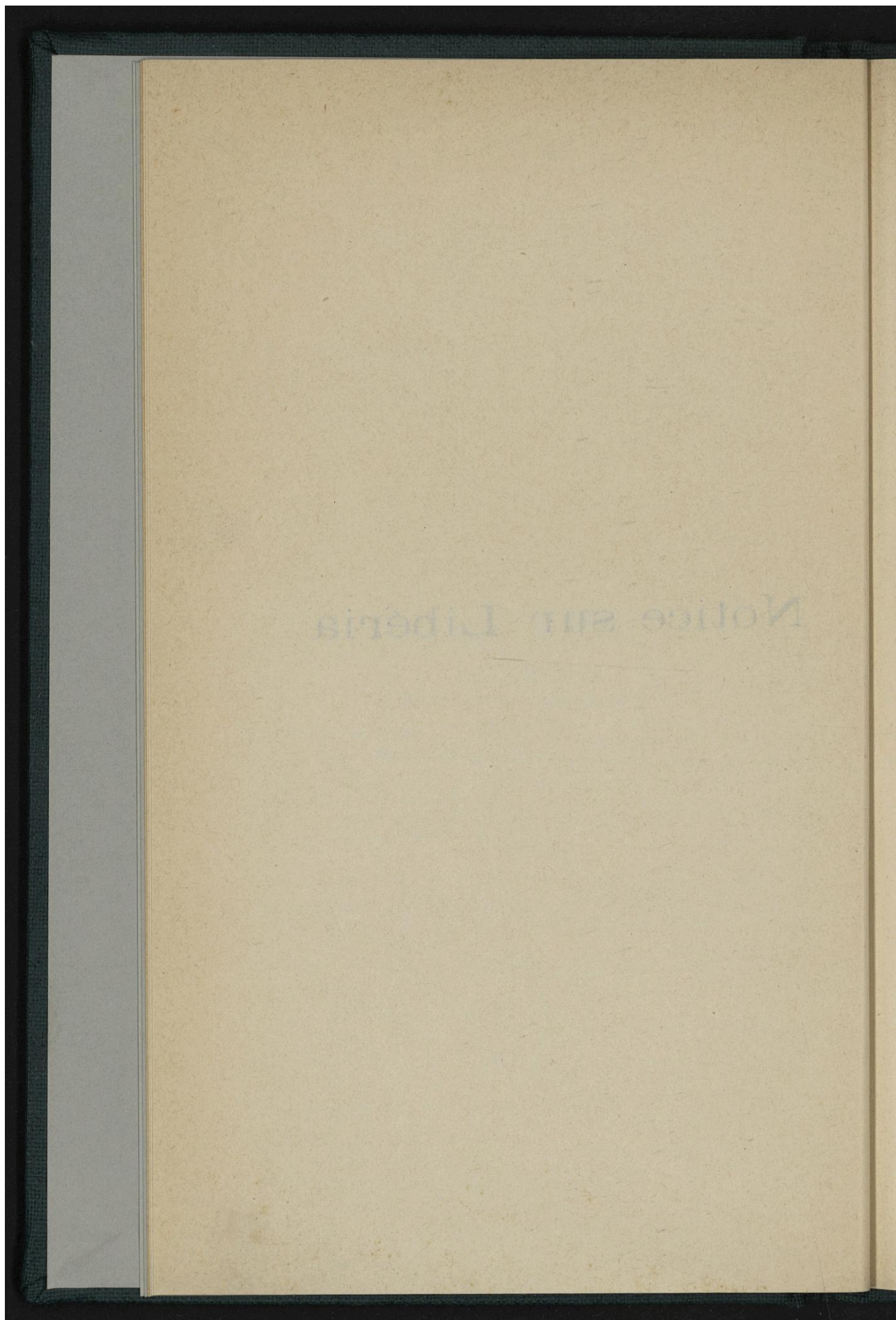
PARIS

1900



NOTICE SUR LIBÉRIA

Notice sur Libéria



NOTICE SUR LIBÉRIA

Par Gustave RENOITE

CONSUL DE LIBÉRIA ET CHANCELIER DE LA LÉGATION A PARIS,
COMMISSAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE L'EXPOSITION LIBÉRIENNE.

I. HISTORIQUE & CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES. — Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire ! a-t-on répété bien souvent. La république de Libéria, nation jeune, doit compter parmi ces peuples heureux.

Et cependant, l'historien a déjà de quoi glaner, si l'histoire n'est pas longue, — car les origines de la république de Libéria donnent lieu, entre géographes, à des controverses.

Vivien de Saint-Martin a exposé que la République nègre de Libéria était l'œuvre de philanthropes américains qui s'étaient proposés, vers 1817, de donner aux noirs tirés d'esclavage un territoire neutre où, livrés à eux-mêmes, ils pourraient montrer leurs aptitudes à s'assimiler la civilisation chrétienne.

D'autre part, Élysée Reclus, dans sa *Géographie Universelle*, raconte que, vers 1815, un nègre enrichi des États-Unis emmena dans la Sierra-Léone quelques-uns de ses frères de race, — et qu'une Société de colonisation américaine vint seconder, ensuite, les initiateurs, en unissant les efforts de nègres libérés à ceux des premiers occupants.

Trousset, dans son Dictionnaire, fait remonter la création de la colonie Libérienne à 1822. Il en sera toujours ainsi quand on parlera de cette Guinée mystérieuse, qui, d'après un fragment de la littérature carthaginoise, aurait été visitée par les Phéniciens, d'abord, par les Punique ensuite, près de 800 ans avant l'ère chrétienne !

Chez certains auteurs, il y a évidemment confusion entre la colonie de Maryland et le Libéria proprement dit, au sujet même de la fondation de la République. Mais nous n'approfondirons pas, car nous ne faisons pas une œuvre critique.

La République de Libéria est sortie, pour ainsi dire, de l'idée de Monroe : « L'Amérique aux Américains. » Au lendemain de la guerre de Sécession, certes, le nouvel État eut comme une recrudescence, — mais bien avant cette grande crise, des Sociétés d'Évangélisation et de Colonisation, prenant sous leur protection les nègres non libres, *mais affranchis*, voulurent rendre à l'Afrique ses petits enfants. C'est ainsi que, dès 1827, fut fondée la colonie de Libéria, avec *Monrovia* (du nom de Monroe) comme capitale. On s'efforça de donner à la Colonie une *autonomie* suffisante, et, en 1847, bien avant, nous le répétons, la terrible guerre anti-esclavagiste qui faillit ruiner l'Union, l'indépendance de la colonie fut proclamée sous le nom de *République de Libéria*..

Les commencements furent plutôt pénibles. Le voyageur Planchut a raconté sur les mœurs administratives d'un peuple jeune, inexpert, et peu fait à la liberté comme à la responsabilité, des incidents qui ne sauraient en rien justifier les termes sévères dont il a voulu flétrir la jeune République. Il y eut des prévarications, et, surtout, beaucoup de maladresses. Mais des syndicats anglais et américains eurent vite rétabli l'ordre dans les finances, et, maintenant, le crédit de Libéria est celui des petits États

soumis au régime parlementaire, c'est-à-dire du contrôle régulier.

Au début, la superficie de la République était de 18,000 kilomètres carrés; en 1848, la statistique donnait les chiffres suivants :

Superficie.....	24.780 kil. c.
Population	770.000 habitants.
(29 habitants par kil. c.)	
Population de Monrovia	3 000 habitants.

Tout s'est accru. En 1892, nous arrivions à une population de 2.000.000. Aujourd'hui le chiffre est doublé :

1° Depuis la délimitation frontière qui a eu lieu par traité, en 1895, avec le Soudan français, on évalue la population urbaine, agglomérée, ou éparsée, à *quatre millions d'âmes* ; ce traité est l'œuvre de M. le baron de Stein (1).

2° En l'absence de tout travail géodésique, et de toute donnée d'une rigueur mathématique, on porte la superficie à 50,000 kilomètres carrés ;

3° Enfin, la population de Monrovia est évaluée à 8.000 âmes ;

En dehors des richesses forestières, — baobab, acajou, palmier, gommier, (dans la brousse et la plaine), essences de bois ouvrables pour ébénisterie et charpente, — il est bon de mettre en vedette le *caoutchouc*, que les indigènes préparaient naguère en le faisant sécher sur leur corps, et qui est traité maintenant par les procédés modernes. Cette culture, et l'industrie qui en découle, peuvent préoccuper le Soudan et le Congo, qui ont trouvé précisément dans le caoutchouc un facteur puissant de prospérité. On exporte principalement le caoutchouc libérien en Angleterre et en Amérique.

Il nous paraît inutile d'insister ici sur les difficultés

(1) S. E. le Baron de Stein, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Libéria pour le continent, a signé le traité de 1895 avec M. Hanoteaux, représentant la République Française.

sans nombre que soulevèrent, dès les débuts, les trafiquants anglais au sujet des douanes. En 1848, en 1849 et en 1850, le jeune État traversa une période redoutable. L'Europe s'en inquiéta, et reconnut l'indépendance de la République. Mais, à la grande surprise du vieux monde, on vit les États-Unis mettre des obstacles à cette reconnaissance, en vertu du préjugé, alors tout puissant, que professaient la majorité des citoyens de la Libre Amérique à l'égard de ces *Fils d'affranchis* !

Le mouvement républicain français de 1848 ne fut pas étranger au développement du peuple nouveau, grâce au courant d'idées provoqué par l'émancipation des noirs dans les colonies françaises, — émancipation dont nous n'avons pas à juger ici l'opportunité économique.

Si le « pays de la liberté » n'a pas donné encore tous les résultats que les fondateurs de la Colonie étaient en droit d'attendre, il est plus que certain que leurs espérances se réaliseront lorsqu'on aura fait disparaître totalement le dualisme qui existe de moins en moins entre autochtones d'un côté, et américo-libériens de l'autre.

Du reste, peu de colonies fondées par les blancs sur la côte occidentale d'Afrique sont aussi prospères.

Malgré son expansion constante le gouvernement libérien n'a jamais eu recours aux armes pour prendre possession des territoires voisins, qu'il a presque toujours acquis pacifiquement et par de loyaux traités.

La République de Libéria offre actuellement une surface considérable, ainsi qu'on en a pu juger plus haut, et une étendue de côtes pleine de promesses pour le trafic maritime.

II. HYDROGRAPHIE. — Des nombreuses rivières, malheureusement peu navigables à cause des rapides, s'échelonnent le long des côtes et recouvrent, au moment des inondations, presque tout le bas pays.

Le littoral de Libéria est d'un aspect régulier, à faibles saillies, tracé avec une précision quasi-géométrique qui offre quelque analogie avec le littoral des Landes ; cette disposition du terrain rend les abords difficiles, mais le gouvernement a prodigué les travaux de balisage et les créations de feux pour protéger les navigateurs. La France, d'ailleurs, a fait don à Libéria d'appareils à feux fixes d'une puissance considérable.

De tous les cours d'eau qui arrosent Liberia, le plus important est le St-Paul, qui a sa source à plus de 300 kilomètres de son embouchure ; il est navigable sur une trentaine de kilomètres seulement pour les bateaux d'un tirant d'eau de 3 mètres, et barré ensuite par des rapides qui rendent *actuellement* toute navigation impossible.

A la rivière St-Paul vient s'unir, dans un delta commun, coupé de marigots, une autre rivière, le Mesurado.

On compte encore plus à l'est, le Queah et le Junk qui, de même que le St-Paul et le Mesurado, se rejoignent dans une baie commune. Enfin, vers le sud-est, se trouvent le Cestos, la Sangwin, le Simou, le Cavally, qui forme frontière, et le rio San Pedro.

III. OROGRAPHIE & GÉOLOGIE. — Quelques promontoires marquent les angles du littoral ; parmi ceux-ci nous citerons le cap de Monte, dont la cime la plus saillante atteint 325 mètres ; le cap Mesurado (75 mèt.) qui sert de point de repère aux navigateurs, puisqu'il indique l'entrée du port de Monrovia ; le Tobacco Mountain, non loin du Grand-Bassa, et enfin le Cap des Palmes, qui limite l'Océan Atlantique et la mer de Guinée.

A l'intérieur, il faut signaler quelques collines dont les plus élevées atteignent 335 mètres.

Dans les parties basses, élevées au-dessus des alluvions, sur les collines côtières et sur les plateaux, le sol de Libéria

est formé d'argile rougeâtre recouverte de grès ferrugineux.

Le plateau des Mandingues, avec ses grandes herbes dans lesquelles un cavalier peut se cacher, est partout d'une fertilité extrême, et, à notre avis, ferait d'excellents pâturages pour l'élevage des moutons.

Mais il faut surtout attirer l'attention des ingénieurs et du négoce sur les gisements miniers considérables que nous trouvons clairsemés, quoique chacun d'une vaste étendue, sur les différentes parties d'un territoire qui n'a pas encore révélé tous ses trésors à l'industrie humaine : le cuivre sature certaines régions; la houille, également, abonde.

IV. SAISONS. — Au point de vue des saisons, l'année se partage en deux périodes, celle des sécheresses, qui commence en décembre et dure jusqu'à la fin d'avril, et celle des pluies, qui se décompose également en deux parties : le grand hivernage et le petit hivernage.

Le climat n'est pas torride et ressemble beaucoup à nos étés chauds : la moyenne thermométrique à Monrovia est de $27^{\circ}5$. Malgré cette température qui est presque extraordinaire, en raison du voisinage de l'équateur, le pays est réputé malsain pour les émigrants; mais c'est là une réputation imméritée, et qu'il faut détruire.

L'empoisonnement paludéen, qui fit naguère tant de victimes, est facilement évité par un régime basé spécialement sur la tempérance. On le combat avec une médication indiquée par les nouveaux travaux de la science.

V. FLORE. — La Flore est d'une végétation étonnante. Les forêts sont d'une étendue remarquable, et les palmiers poussent même sur les dunes. Le cocotier importé dans la contrée, sans doute, par des négriers, vient à l'état sauvage; les ananas croissent en buissons.

Mais l'arbre d'or pour l'État de Libéria est le Caféier,

qui pousse spontanément dans les forêts, et, jusqu'à ce jour, est resté à l'abri de la maladie dénommée *hemileia vastatrix*, qui détruit les plantations de l'Orient et s'attaque maintenant aux cultures du Brésil, si bien que, suivant l'exemple de nos viticulteurs pour les ceps américains, les planteurs du Nouveau Monde ont recours au greffage libérien. Du reste, à l'encontre du Caféier d'Arabie qui vit à l'état d'arbuste, la plante libérienne est parfois un arbre de 12 à 13 mètres de hauteur, et se rapproche par sa taille du magnolia d'Europe.

L'huile de palme, et le bois rouge que l'on emploie pour la teinture des étoffes, sont d'importants articles d'exportation de la République.

Le caoutchouc et le gommier donnent des résultats merveilleux. Le caoutchouc surtout, bien supérieur au caoutchouc d'Amérique depuis qu'il est traité, non plus par le procédé barbare dont nous avons parlé, mais par la manipulation savante de l'industrie européenne.

Le fleuve St-Paul est bordé, dans son cours inférieur, de cacaoyers et de cannes à sucre; chose bizarre, les épices, qui ont fait donner le nom de côte des Graines au littoral, et qui étaient jadis cultivées en grande quantité sont délaissées aujourd'hui; mais on y reviendra!

En somme, on peut résumer ainsi la production du sol : Café, Maïs, Cacao, Pommes de terre, patates, manioc, (d'où nous tirons le tapioca), riz, arrow-root, pois, haricots, fèves, ananas, bananes, oranges, citrons, grenades, tamarins, gingembre, poivre, indigo, sucre de canne, huile de palme, gommier, caoutchouc, bois de teinture et noix de galle!

Comme on le voit, le sol est providentiel, et Reclus peut se demander quelles sont les plantes, d'origine étrangère, qui ne s'accommoderaient pas de ce terrain privilégié!

VI. FAUNE. — La faune est en tout point semblable à celle des territoires voisins.

Les plateaux supérieurs, où se trouvent les savanes des Mandingues, sont parcourues par des multitudes d'antilopes, de buffles, et par des éléphants, dont l'ivoire, non gaspillé par des chasseurs prodigues et inutilement féroces, est l'objet, depuis quelque temps, de la sollicitude des pouvoirs publics.

Les animaux domestiques, chevaux, bœufs, chèvres et brebis prospèrent autour des villages.

Deux espèces de chevaux sont élevés dans la contrée, le grand cheval de selle et le petit coursier de trait, infatigable dans les services qu'on lui demande. Il y a, naturellement, de l'arabe dans le cheval libérien.

Parmi les fauves, il n'existe en Libéria qu'un léopard qui fuit à l'approche de l'homme; par contre, une espèce de buffle, dénommé le bush-cowe, est assez redouté des agriculteurs.

Les indigènes de l'intérieur ont une grande vénération pour une espèce de chimpanzés appelés babaons qu'il est interdit d'abattre; mais les autres singes peuvent être tués ou mangés au besoin.

VII. PEUPLADES PROTÉGÉES. — La République a sous sa protection les Mandingues musulmans, les Pessi et les Boussi.

Chaque tribu a sa langue et son tatouage distinctifs; les hommes continuent à se limer les dents à l'exemple de leurs aïeux, qui effrayaient leurs ennemis en faisant grincer leurs redoutables mâchoires, toutes prêtes à les déchirer. Mais aujourd'hui, ces noirs sont devenus chasseurs paisibles ou agriculteurs.

Les Gola ou Goura vivent à l'Ouest du St-Paul, au bord de ses affluents et des rivières voisines.

Au nord on rencontre les tribus Veï, qui ont à défendre

leur domaine contre les incursions des Gallinas, que les colons de Sierra-Leone renvoient volontiers de leur territoire.

Le sud de Libéria est peuplé par les Bassa dans le pays de ce nom, par les Krou qui habitent au sud du Simou, et les Grebo, qui résident dans le voisinage du cap des Palmes.

Ces dernières peuplades sont désignées sous le nom général de Krou, et sont une des races nègres les plus belles et les plus intelligentes. Les uns, comme les Bassa, s'adonnent aux plantations et alimentent en grande partie la République libérienne ; les autres, comme les Krou proprement dits, font d'excellents pêcheurs et de bons marins ; l'honnêteté si discutée des nègres trouve une affirmation dans cette contrée, où les traités sont toujours respectés à la lettre.

L'amour familial est fort développé dans cette race très attachée au sol natal ; aussi les équipages que les Européens recrutent sur la côte demandent-ils à ne rester que quelques mois en service ; fort peu ont visité l'Europe ou l'Amérique.

VIII. POPULATION CIVILISÉE. — La population blanche est limitée. Mais la population nègre civilisée a fait preuve de facultés d'assimilation étonnantes.

Sans vouloir nous poser en prophète, nos prévisions nous permettent de supposer que la race Krou sera appelée un jour à jouer un certain rôle dans la République, — le gouvernement libérien prodiguant tous ses efforts pour mettre en pratique les idées généreuses des fondateurs de la colonie.

IX. COMMERCE. — Le trafic commercial qui était autrefois entre les mains de 3 ou 4 maisons en rapports avec Philadelphie, s'est dirigé maintenant sur l'Angleterre, l'Allemagne et la France, qui ont établi des lignes régulières de paquebots avec ces contrées.

En dehors des villes, les produits du pays sont échangés contre des objets manufacturés et surtout du tabac et de l'eau de vie; car l'argent n'a cours que dans les localités ouvertes au commerce international.

La statistique de 1883 a donné comme importation 3.750.000 fr.; comme exportation 5.000.000 fr.; ce sont là des chiffres peu importants pour un État constitué; mais ils ont été presque doublés depuis, ainsi que le feront ressortir les prochaines publications officielles préparées par la Secrétairerie d'État.

Une situation commerciale remarquable et dont on tirera bientôt grand profit, est sans contredit la ville de Robertsport, qui peut devenir le centre d'affaires d'une foule de tribus de l'intérieur.

Il est question d'assurer le trafic avec les « protégés », en établissant sur les routes visitées par les caravanes des postes fortifiés, reliés entre eux télégraphiquement, et dont les frais d'entretien pourront facilement être couverts par un droit à percevoir sur les marchandises expédiées de Robertsport.

En outre de la protection accordée aux trafiquants, ces petites garnisons, peu coûteuses dans ce pays, auront encore pour mission la défense de la frontière.

X. CONSTITUTION. — La Constitution de Libéria ressemble sur presque tous les points à celle des États-Unis. Un président et un vice-président composent le Gouvernement; ce dernier est en outre président de droit du Sénat, les secrétaires d'État au nombre de cinq, forment le Conseil d'État, mais sont irresponsables devant le Sénat et la Chambre.

La première de ces assemblées est composée de 8 membres élus pour 2 ans, et la Chambre des Députés de 14 représentants, nommés pour 4 ans.

Le corps électoral est formé de tous les citoyens âgés de 21 ans ; les éligibles doivent avoir 31 ans.

XI. ADMINISTRATION. — Jusqu'à ce jour, les achats de terrain ont toujours eu lieu par l'intermédiaire du Gouvernement, et aucune transmission de propriété ne peut avoir lieu sans ses bons offices. La République est divisée en 4 comtés : Mesurado, Grand Bassa, Simou, Maryland.

XII. JUSTICE. — Toujours à l'instar des États-Unis, on a organisé le pouvoir judiciaire qui fonctionne en Libéria, et qui comprend des tribunaux de district, et une Cour Suprême siégeant à Monrovia.

XIII. RELIGION. — Pas de religion d'État, bien que l'église épiscopale américaine compte un très grand nombre d'adeptes. Cependant l'observation du repos dominical est exigée des païens et des Mahométans par les weegees.

XIV. INSTRUCTION PUBLIQUE. — Les bourgs de 300 habitants sont comptés parmi ceux qui ont une école primaire; des établissements supérieurs, l'un pour les garçons, l'autre pour les filles, ont été créés à Monrovia, où, sous la direction du sous-secrétaire d'État Gibson, docteur en droit d'Oxford, une jeune Université est actuellement en pleine prospérité.

XV. ARMÉE & MARINE. — L'armée est formée de tous les citoyens âgés de 16 à 50 ans; mais en temps de guerre seulement on a recours aux appels sous les drapeaux.

L'armée active comprend 4 régiments à six compagnies, ayant pour chef supérieur un brigadier général.

L'effectif de la marine se compose d'un aviso, et de quelques voiliers.

XVI. FINANCES. — Le revenu annuel dépasse en moyenne 55.000 livres. Les emprunts sont loyalement payés.

En résumé, pays d'avenir qui ne peut que prospérer entre des mains loyales et probes.

XVII. — MOYENS DE COMMUNICATIONS AVEC L'EUROPE

LIBÉRIA (République de)		Liverpool P.	Liverpool P.	Liverpool P.	ch. samedi.....	veille au m.	19 j.....	ch. dim.....	Liverpool...	22 j.
Monrovia, Grand et Petit-Bassa, Marshall, Krou-Coast, etc.		Krou-Coast...	Liverpool P.	Liverpool P.	20 av. ; 11 mai ; 1. 22 juin. Lorsqu'il y a suffisamment de chaque mois. Le 5 et le dernier de chaque mois.	d.	17 j.....	13 av. ; 4. 23 mai ; 15 juin.....	Id.	18 j.
LIGNES DE PAQUETOTS		Hambourg (1) P.	Hambourg (1) P.	Hambourg (1) P.	Sam. ; 9. 23 av. ; 7. 21 mai ; 4. 18 juin.....	veille au m.	22/17 j.....	N'y touche pas au retour.....	"	"
Français :		Monrovia.....	Hambourg...	Hambourg...	S'il y a suffisamment de fret.....	veille au m.	17 j.....	5. 19 av. ; 3. 17. 31 mai ; 14. 28 j.	Liverpool...	20 j.
1° De Marseille à Loango, escales facultatives à Cap-Palmas et à Cap-Palmas (Cie Fraissinet)		Hambourg (1) P.	Hambourg (1) P.	Hambourg (1) P.	Dernier jour de chaque mois. Le 5 et le 20 de chaque mois.	Id.	20 j.....	le 17 de ch. mois.	Hambourg...	18 j.
2° De Bordeaux à Loango, escale facultative aux ports de Libéria (Chargéurs Réunis)		Hambourg (1) P.	Hambourg (1) P.	Hambourg (1) P.	Sam. ; 2. 16. 30 av. ; 14. 28 mai ; 11. 23 juin.....	Id.	16. 29. 22 j.	les 7 et 19 de ch. mois.....	Hambourg...	21 j.
Anglais :		Grand-Bassa.....	Marseille (2) P.	Marseille (2) P.	25 av. 15 mai. Le 25 de chaque mois. S'il y a suffisamment de fret.....	veille au m.	18 j.....	12. 26 av. ; 10. 24 mai ; 7. 21 juin. ch. mois.....	Liverpool...	20 j.
1° De Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique, esc. à Monrovia, Grand-Bassa (alternat) et Krou-Coast (Br. Af. Line.)		Hambourg (1) P.	Hambourg (1) P.	Hambourg (1) P.	Le 15 de chaque mois. S'il y a suffisamment de fret.....	veille au s.	18 j.....	les 6 et 18 de ch. mois.....	Marseille...	19 j.
2° De Liverpool à Loanda, esc. à Krou-Coast (B. Af. L.)		Hambourg (1) P.	Hambourg (1) P.	Hambourg (1) P.	Le 15 de chaque mois. S'il y a suffisamment de fret.....	veille au m.	30 j.....	"	Hambourg...	26 j.
3° De Hambourg à Old-Calabar, esc. facultatives à Cap-Palmas, Krou-Coast, Gd-Bassa et Sinoé (B. Af. L.)		Sinoé.....	Hambourg (1) P.	Hambourg (1) P.	Le 15 de chaque mois. S'il y a suffisamment de fret.....	veille au m.	30 j.....	"	"	27 j.
Allemands :		Cap-Palmas.....	Hambourg (1) P.	Hambourg (1) P.	Le 15 de chaque mois. S'il y a suffisamment de fret.....	veille au s.	19 j.....	les 5, 15 et 17 de ch. mois.....	Hambourg...	18, 28, 29 j.
De Hambourg aux côtes occidentales d'Afrique, esc. à Monrovia, Grand-Bassa, Sinoé et Cap-Palmas (Wermann Line.)		Hambourg (1) P.	Hambourg (1) P.	Hambourg (1) P.	Le 15 de chaque mois. S'il y a suffisamment de fret.....	veille au s.	19 j.....	dates incertaines	Marseille...	20 j.

(1) Sur demande. (2) Escale facultative. Les paquebots des *Chargéurs* desservent aussi les ports de Libéria facultativement.

Il faut compléter ce tableau par quelques renseignements sur la *Compagnie Fraissinet*, sur la *British African Line* et sur la *Wærmann Line*.

A. — Compagnie Fraissinet.

Direction : à Marseille, 6, place de la Bourse.

Agents en France : à Paris, Ach. Neton, 9, rue Rougemont; à Bordeaux, Picharry, 40, quai Bourgogne; à Lyon, Puthet et C^{ie}, 2, quai Saint-Clair; à Cette, W. Bazin et E. Laune; à Agde, M. Gues; à Nice, les fils de Ch. Giordan; à Toulon, J. Gasquet; à Cannes, E. Germain père et fils — *En Algérie* : Déros, agent à Oran — *En Corse* : A Bastia : Orenge et Pierangeli; à Ajaccio, P. Costa; à Ile-Rousse, Novella, fils.

De Marseille, le mardi à midi, pour l'Ile-Rousse et Calvi.

De Marseille, le dimanche et jeudi, pour Bastia et Livourne.

De Marseille, le vendredi, 5 heures soir, pour Ajaccio, Propriano.

De Nice, ch. mercredi, 5 h. soir, pour Bastia et Livourne

Service postal :

De Marseille, le 25, tous les 2 mois, à compter de février pour Oran, Las Palmas, Dakar, Conakry, Grand-Bassam, Cotonou, Libreville, Loango et facultativement à tous les ports de la côte occidentale d'Afrique.

De Marseille, le 15 du mois suivant, pour Las Palmas, Dakar, Conakry, Sierra-Leone, Kroo-Coast, Grand-Bassam, Cotonou, Libreville et facultativement aux autres ports de la côte occidentale d'Afrique.

B. — British African Line.

Agents : à Bordeaux, J. Moss; au Havre, The Cunard S. S.; à Paris, M.-B. Werbrouck, 30, boulevard Haussmann; à Gorée, L. Augrand; agents à Glasgow; Rotterdam, P.-A. Van Es et Co; à Anvers, John P. Best; Walford et C^{ie}, Madère; Ténériffe, Las Palmas, Bathurst, Sierra Leone, Cape-Coast-Castle, Accra, Lagos, Saint-Thomas, Ambriz Loanda, etc.

Lignes de Liverpool aux côtes occidentales d'Afrique (postales)

1^o De Liverpool, le sam., tous les 14 jours, à compter du 9 janvier, pour Grand-Canary, Gorée, Dakar, Bathurst, Isles-de-Los, Sierra-Leone Sherbro, Grand-Bassa, Kroo-Coast, Half-Jack, Cape-Coast-Castle, Saltpond, Accra, Addah, Lagos-Roads, Forcados (Benin) et New-Calabar.

2^o De Canary, Sierra-Leone, Monrovia, Kroo-Coast, Grand-Bassam, Axim, Cape-Coast-Castle, Accra, Quitta, Lagos-Roads, Forcados-Lagos, Brass, Akassa et Opobo.

3^o De Liverpool, le mercredi, toutes les 3 semaines, à compter du 16 janvier pour Grand-Canary, Kroo-Coast, Accra, Bonny, Old-Calabar, Fernando-Po, Cameroon, Gabon, Saint-Thomas, Congo et Saint-Paul-de-Loanda — et éventuellement à Cap-Lopez, Fernand-Vaz, N'Gove, Sette-Cama, Mayumba, Cabinda, Muculla, Mussera, Novo-Redondo et Mossamédés.

Lignes de Hambourg aux côtes occidentales d'Afrique (serv. libre)

De Hambourg, le samedi, tous les 14 jours, à compter du 2 janvier pour Potterdam, Grand-Canary, Sierra-Leone, Forcados-for-Lagos, Benin-Brass, Bonny, Nek-Calabar, Opobo et Old-Calabar — et éventuellement aux autres ports de la côte jusqu'à Calabar.

C. — Woërmann Line.

Directeurs : Woërmann et C^o, à Hambourg.

Agents : au Havre, Brostrom et C^{ie}, pl. du Commerce ; à Bordeaux, Ch. Koehler, 5, allées de Chartres ; à Anvers, Walford et C^{ie}, Aug. Blumenthal ; à Paris, Brostrom et C^{ie}, 24, rue des Petites-Ecuries.

1^o Ligne de Cameroon-Pontanegra.

De Hambourg, le 5 de chaque mois, pour Ténériffe, Monrovia, Kroo-Coast, Accra, Quittah, Lome, Klein-Popo, Lagos, Cameroon, Fernando-Po, Victoria, Bibundi, Batanga, Bata, Gabou, Cap-Lopez.

2^o Ligne de Lagos.

De Hambourg, le 20 de chaque mois pour Tanger, Casablanca, Mazagan, Mogador, Grand-Canary, Ténériffe, Gorée, Dakar, Rufisque, Monrovia, Axim, Dixcove, Elmina, Cape-Coast-Castle, Salt-Pond, Appam, Winnebah, Accra, Addah, Quitta, Lome, Bageida, Petit et Grand-Popo, Wydah et Lagos.

3^o Ligne de Libéria

De Hambourg, le 15 de chaque mois pour Madère, Gorée, Dakar, Rufisque Bathurst, Bulbiné, Conakry, Sierra-Leone, Lavannah, Sulymah, Manoh Cape-Mount, Monrovia, Grand-Bassa, Sinoe et Cap Palmas.

4^o Ligne de Loanda.

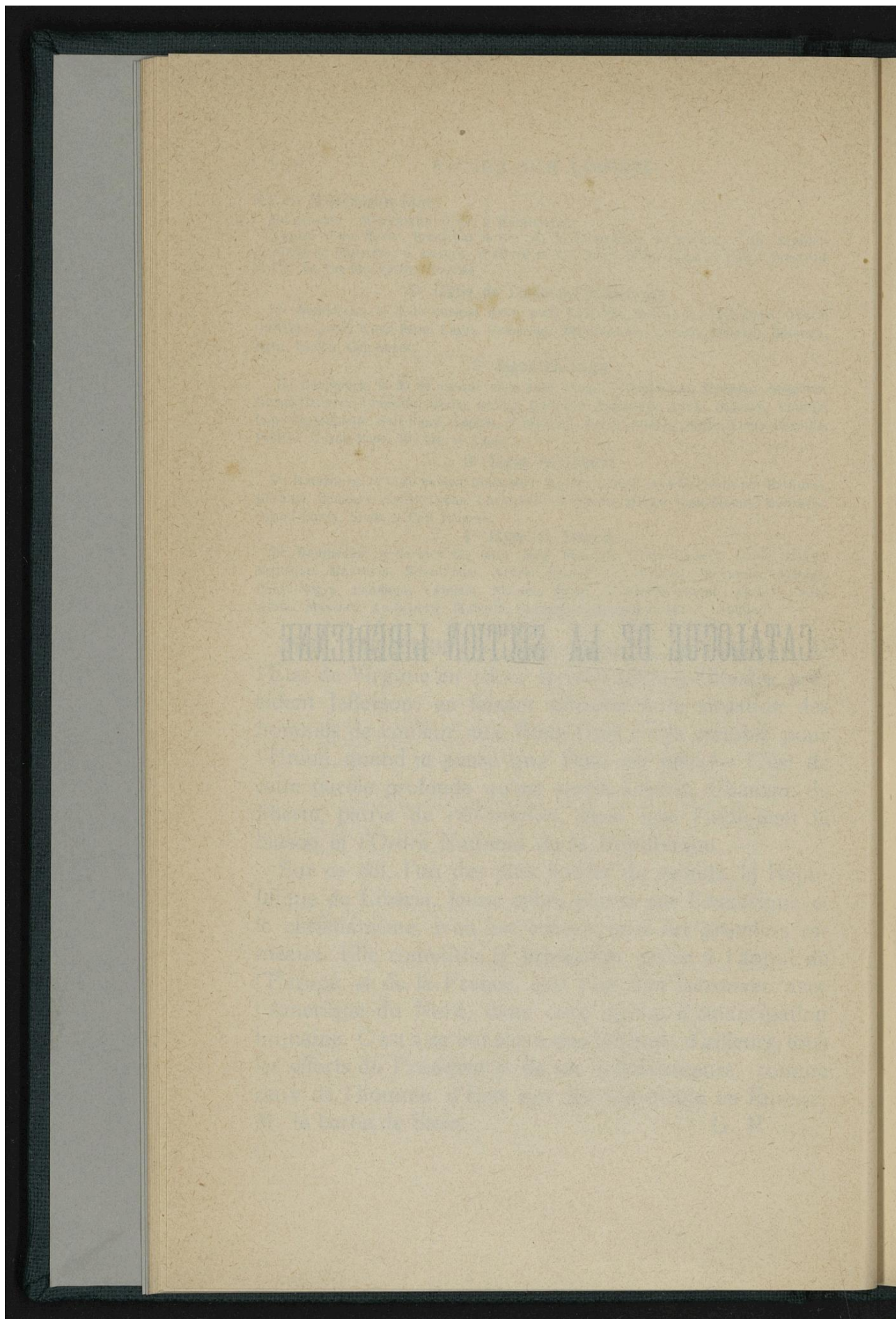
De Hambourg, le dernier du mois pour Ténériffe, Grand-Canary, Gorée, Dakar, Rufisque, Monrovia, Kroo-Coast, Accra, Sette-Cama, Nyanga, Mayumba, Loango, Ponta-Negra, Landana, Cabinda, Banane, Boma, St-Paul-de-Loanda, Ambriz, Kinsimbo, Mussara, Ambrizette, Muculla, Quinzao, Cabeza-de-Cobra et Landana.

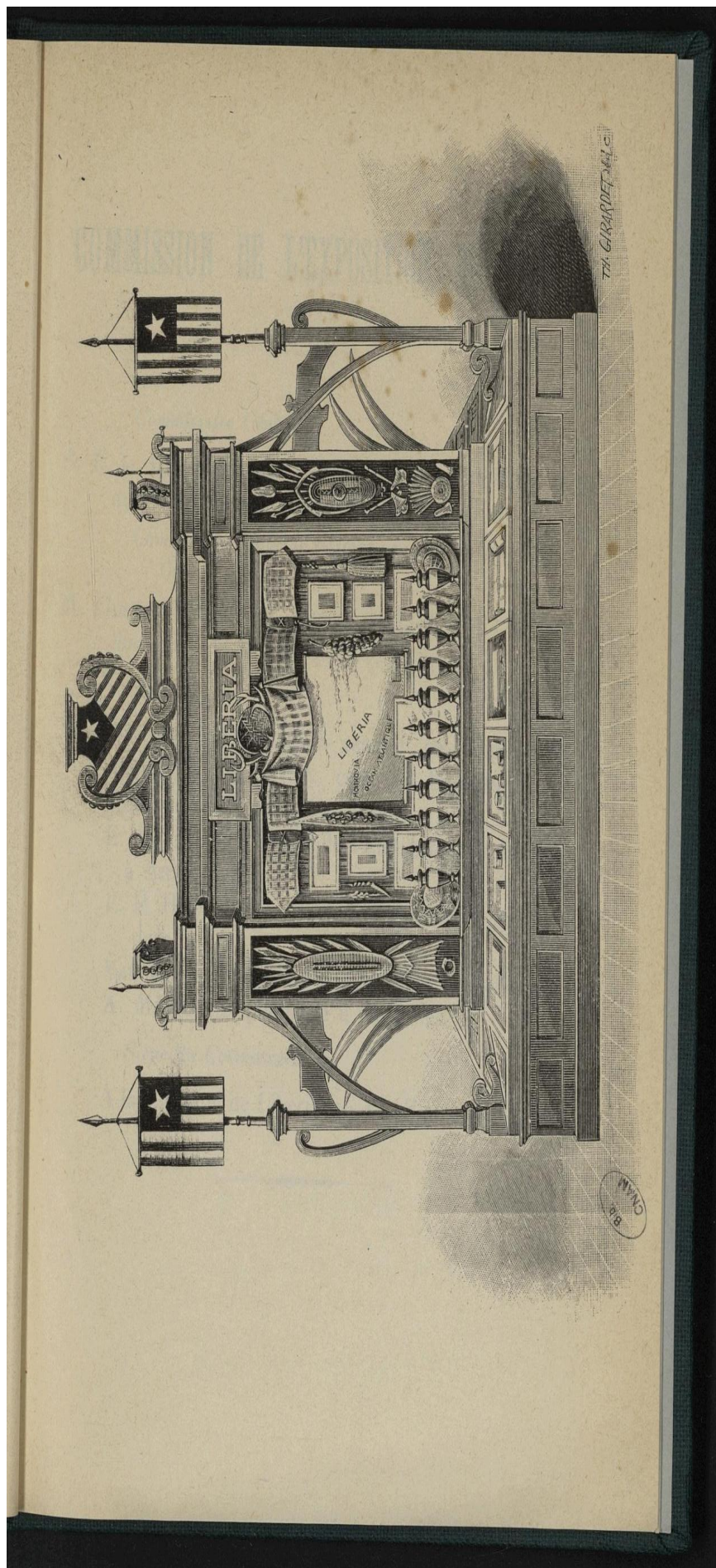
XVIII CONCLUSION. — Jean Monroë, gouverneur de l'État de Virginie en 1800, écrivait alors à l'illustre président Jefferson, en faisant allusion à la situation des hommes de couleur aux États-Unis : « Je tremble pour l'Union, quand je pense que Dieu est juste ! » C'est de cette parole profonde qu'est sortie Libéria, Chanaan de liberté, patrie de *rédemption*, ainsi que l'indiquent le blason et l'Ordre National de la République.

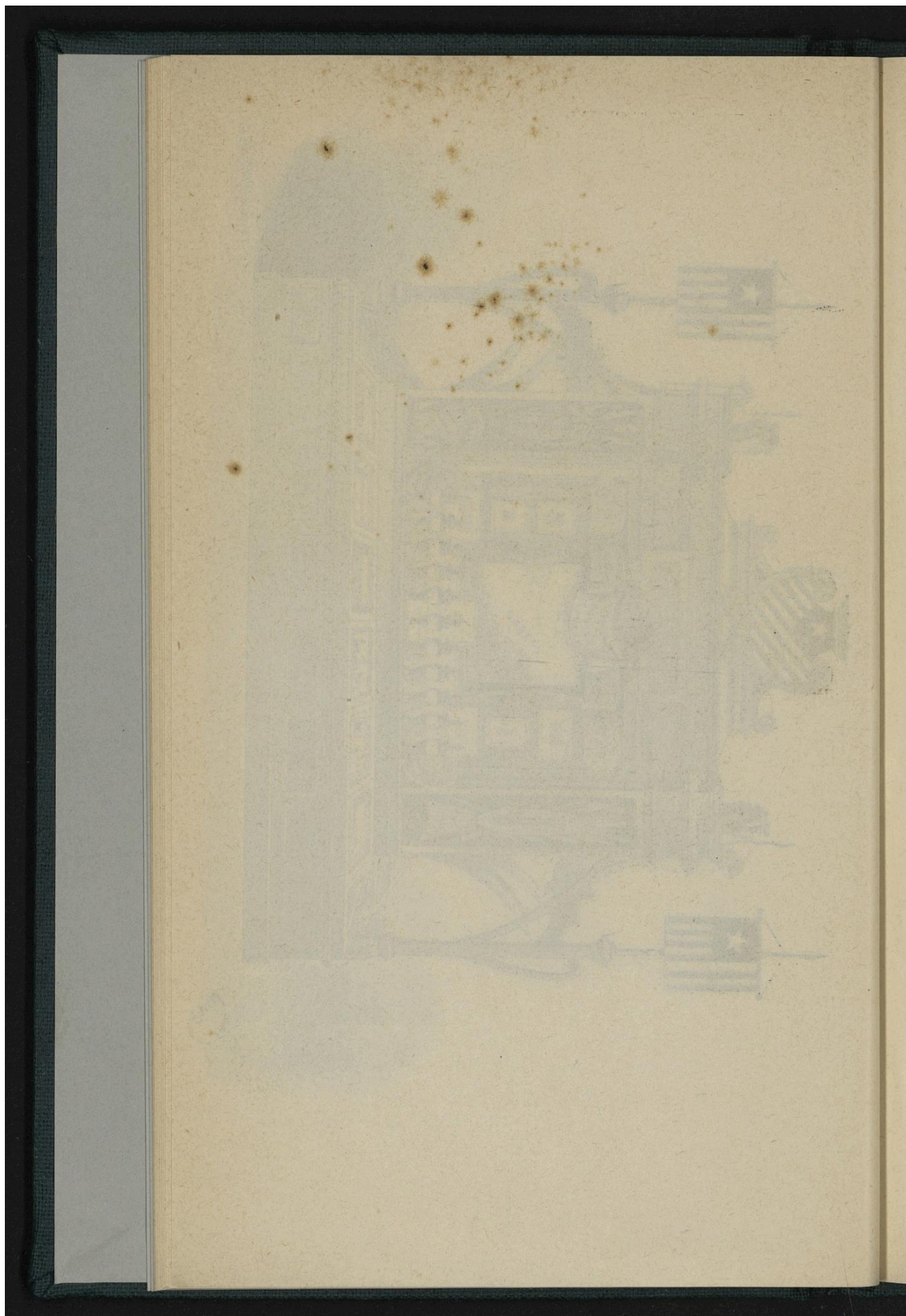
Sur ce sol, l'un des plus fertiles du monde, la République de Libéria, jeune arbre planté par l'Amérique et le christianisme, n'en est encore qu'à ses premiers rameaux. Elle connaîtra la prospérité, grâce à l'appui de l'Europe, et de la France, que l'on doit retrouver avec l'Amérique du Nord, dans cette œuvre d'émancipation humaine. C'est à ce but élevé que tendent, d'ailleurs, tous les efforts du Président et de ses collaborateurs, comme ceux de l'homme d'État qui les représente en Europe, M. le baron de Stein.

G. R

CATALOGUE DE LA SECTION LIBÉRIENNE







COMMISSION DE L'EXPOSITION DE 1900

Commissaire Général :

S. E. le baron de STEIN, envoyé extraordinaire et ministre Plénipotentiaire, de Libéria en France.

Commissaire Général adjoint, chargé du Secrétariat Général :

M. Gustave RENOITE, consul de Libéria à Paris et chancelier de la Légation.

Membres :

MM. H. HEYMAN, consul général en Angleterre;
SINAUER de STEIN, consul à Londres;
Jules ANCION, consul à Liège;
E. H. CRONE, consul de l'État Libre du Congo,
à Amsterdam;
E. R. HARKEMA, courtier assermenté à Amsterdam;
Van TILT, secrétaire de Légation à Bruxelles;
A. MADOUX, publiciste à Bruxelles.

Siège du Commissariat :

A la Légation de Libéria, 59, rue Boursault, Paris.

1° — HISTOIRE. — ETHNOGRAPHIE

Gouvernement de la République de Libéria.

Cartes géographiques. — Vues. — Armes. —
Exposition rétrospective. — Collections se rapportant aux mœurs et aux usages. — Philatélie, etc. etc.,

2° — SYLVICULTURE

Porter, A.-J. à Free-Town, et Collectivités.

Bois des forêts libériennes. Échantillons pour la construction, l'ameublement, l'art et la teinture.
Acajou libérien.

3° — AGRICULTURE

Arthur Barclay, Collectivités des Cafés de Monrovia et de Cap-Palmas.

Cafés en grains, pour mélanges divers.

Porter, A.-J., à Free-Town, et Collectivité de semences de Monrovia.

Riz d'Afrique en gerbe. Riz lavé, par procédé chaud et froid. Graines oléagineuses, Maïs, Arrow-root, Blé de Guinée, Kola, Manioc, Manioc préparé en gâteaux, etc., etc.

G. W. Gibson, à Monrovia.

Noix de Palme, Kola.

*India Rubber & Contract Corporation, L^{td}, Monrovia et Londres.
W. Meiter, directeur.*

Caoutchouc récolté suivant l'ancien procédé, et suivant le nouveau, préparé pour la fabrication européenne.

Henry Heyman, de Londres.

Huile de Palme.

Sinauer de Stein, de Londres.

Huile de palme et piassava.

4^o — CONFISERIE

G. W. Gibson, à Monrovia.

Fruits conservés, confits et en marmelade. Goyaves.

A. Barclay, à Monrovia.

Confitures diverses.

5^o — INDUSTRIES TEXTILES

Sinauer de Stein, à Londres.

Piassava présenté industriellement. — Pagnes.

Nattes. — Tissus indigènes.

6° — INDUSTRIES DIVERSES

Gouvernement de la République de Libéria.

Vannerie indigène.

G.-W. Gibson, à Monrovia.

Paniers, plateaux indigènes.

Porter, A.-J., à Free-Town.

Bijouterie indigène.

Objets divers en bois, courges et calebasses sculptées.

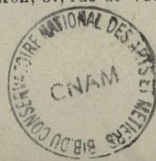
7° — SCIENCES NATURELLES

Gouvernement de la République de Libéria.

Echantillons de la flore libérienne. — Dépouilles animales. — Minerais. — Défenses d'éléphants de Libéria.

N. B. — *L'Exposition Libérienne se trouve, dans la Galerie des Machines, Palais du Champ-de-Mars, vis-à-vis de la "Grande-Roue-de-Paris". On y accède directement par la seconde entrée donnant sur l'Avenue de Suffren.*

Imp. brev. Emile Graff-Clamaron, 57, rue de Vaugirard — Paris.



EXPOSITION INTERNATIONALE DE 1889

8 - INDUSTRIES DIVERSES

Le département de l'Industrie a été divisé en quatre sections :
1. Industries métallurgiques et mécaniques.
2. Industries chimiques et pharmaceutiques.
3. Industries textiles et papeteries.
4. Industries diverses.

La section des Industries métallurgiques et mécaniques a été divisée en deux sous-sections :
1. Machines et appareils.
2. Outils et instruments.

La section des Industries chimiques et pharmaceutiques a été divisée en deux sous-sections :
1. Produits chimiques.
2. Produits pharmaceutiques.

9 - SCIENCES NATURELLES

Le département des Sciences Naturelles a été divisé en quatre sections :
1. Géologie et minéralogie.
2. Botanique.
3. Zoologie.
4. Anatomie et physiologie.

La section de Géologie et minéralogie a été divisée en deux sous-sections :
1. Géologie.
2. Minéralogie.

10 - ARTS

Le département des Arts a été divisé en deux sections :
1. Arts décoratifs.
2. Arts industriels.

La section des Arts décoratifs a été divisée en deux sous-sections :
1. Arts et métiers.
2. Arts et manufactures.

La section des Arts industriels a été divisée en deux sous-sections :
1. Arts et manufactures.
2. Arts et métiers.

Le département des Sciences Naturelles a été divisé en quatre sections :
1. Géologie et minéralogie.
2. Botanique.
3. Zoologie.
4. Anatomie et physiologie.

La section de Géologie et minéralogie a été divisée en deux sous-sections :
1. Géologie.
2. Minéralogie.

